

## Synthèse

Sur les **dix enquêtes pour lesquelles l'avis d'opportunité** était sollicité, trois font l'objet d'une présentation, les autres correspondant à des renouvellements. Hervé Louis (SOeS) présente l'*enquête annuelle sur les matériaux de carrière*, réalisée sous la maîtrise d'œuvre de l'Unicem. Béatrice Sédillot (SSP) présente l'*enquête sur les pratiques culturelles en arboriculture* et celle sur les *livraisons d'engrais à usages professionnels*, réalisée par l'Unifa. Les enquêtes réalisées par les organismes professionnels ont été allégées, simplifiées et répondent à des besoins réglementaires (Eurostat) ou nationaux (comptes de l'agriculture, ...). L'opportunité est accordée à toutes les enquêtes soumises à la commission.

Suite au point d'information relatif au **dispositif d'enquête sur les formations et les itinéraires des salariés**, réalisé par le Cereq, et pour lequel l'opportunité a été accordée par la commission *Emploi, qualification et revenus du travail*, Fabienne Rosenwald (Insee) indique la nécessité de bien articuler ce dispositif avec l'enquête CVTS (*Continuing vocational training survey*), afin d'éviter toute difficulté dans la collecte de CVTS et de limiter la charge de réponse des entreprises. Philippe Couteux (CFDT) et Patrick Duchâteau (MEDEF) précisent que les informations issues de cette enquête sont indispensables suite aux accords sur la formation professionnelle. Nathalie Roy (UPA) abonde dans le même sens et souhaite connaître le poids des petites entreprises dans l'enquête (l'information sera communiquée suite à la réunion du comité du label).

La **demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**, formulée par la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et visant à améliorer la qualité de l'enquête communautaire sur l'innovation, est accordée en séance.

Evangelos Pongas (Eurostat) présente le **projet SIMSTAT (Statistiques du marché unique)**. Le projet vise à mettre en place un système d'échange des données sur les exportations intracommunautaires. Chaque pays récepteur reconstituerait alors ses importations en « agrégeant » les flux d'exportation des autres États membres (EM) vers lui. Ce projet ambitieux a donc pour objectif de réduire de moitié la charge de réponse des entreprises tout en préservant la qualité de la collecte. L'échange de microdonnées sur les exportations intra-communautaires entre EM transiterait par une plate-forme servant de point central d'expédition pour les échanges ; cette plate-forme serait hébergée dans un environnement sécurisé à Eurostat. Chaque EM y accéderait par l'intermédiaire de canaux sécurisés. Sur la façon d'élaborer les statistiques, chaque EM conservera ses propres méthodes, SIMSTAT n'étant pas un flux unique de données mais une source supplémentaire de données. Chaque EM peut décider dans quelle mesure et de quelle façon les données seront utilisées. De même, chaque EM peut remplacer entièrement ou partiellement sa collecte de données sur les importations, ou décider de continuer de collecter ces données. Trois grandes phases de test accompagnent ce projet, jusqu'aux essais pilotes du système pour l'échange de microdonnées, prévus en 2015. Eurostat a versé des contributions financières importantes aux EM pour les aider à se préparer à l'échange de microdonnées.

Laurent Gasnier (DGDDI) souligne les avantages du projet SIMSTAT, à savoir l'allègement de la charge des entreprises, la résolution de certaines asymétries, une exhaustivité plus grande à l'introduction des marchandises. Toutefois, selon lui, d'autres économies sont déjà réalisées grâce à la dématérialisation des procédures déclaratives. Elles pourraient s'intensifier *via* un relèvement supplémentaire des seuils déclaratifs qui dispenserait de toute déclaration un grand nombre d'opérateurs. Il reste que la qualité doit rester un enjeu important. En comparant les importations calculées par les douanes françaises avec les exportations agrégées des EM vers la France calculées par Eurostat, le solde commercial français se détériore d'environ 15 milliards d'euros en 2012. Cela est dû à des méthodes d'évaluation distinctes pour certains biens, des niveaux de seuils déclaratifs différents selon les pays, des erreurs, enfin à des importations indirectes (i.e. transitant par des ports étrangers). Concernant les variables, avec SIMSTAT, le pays d'origine à l'expédition sera une donnée collectée, mais la région d'origine ne le sera plus. Actuellement, les taux de collecte à l'expédition varient également selon les pays. Dans certains pays, ils sont bas et les données risquent d'être incomplètes, nécessitant des révisions importantes – alors même qu'Eurostat a pour ambition de publier le PIB à trente jours. Tous ces aléas et incertitudes laissent présager la coexistence, au moins durant une certaine période, des deux systèmes d'élaboration des statistiques du commerce extérieur.

Charlotte Emlinger (Cepii) ouvre la discussion sur le projet SIMSTAT. Elle présente les avantages du projet : meilleure coopération et coordination entre EM (échanges et harmonisation de pratiques), meilleure comparabilité des données de commerce intra-européen, économies et réduction de charges, etc. Les données d'exportation sont par ailleurs globalement plus fiables que les données d'importation, puisque les entreprises

déclarantes les connaissent mieux. Toutefois, de nombreuses difficultés méthodologiques subsistent, du fait d'une grande disparité dans le traitement des données de commerce selon les EM, à l'origine de l'incohérence actuelle des « flux miroirs » (différentes déclarations d'un même flux), en termes de produits, de valeur ou de quantité échangés. En prenant comme exemple une comparaison entre la France et l'Allemagne, elle pointe un risque de baisse de qualité des données : les deux pays ne déclarent pas exactement les mêmes produits (84 % de produits communs), et les exportations françaises vers l'Allemagne ne sont pas identiques du point de vue de chaque pays, que ce soit en valeur ou en quantité. En outre, il existe une réelle perte d'information sur les données CAF (coût, assurance, fret) et la comparaison des données d'importation en provenance des pays extracommunautaires avec celles en provenance des EM ne sera plus possible. Pour améliorer la qualité, il faut une coordination entre les EM qui permette une convergence et l'ajout de l'identifiant du partenaire. Les autres besoins en termes de données de commerce, liés en particulier au commerce intra-firme et aux chaînes globales de valeur, devront être pris en compte.

Gérard de Lavernée (Medef) pose la question de l'échange de services. Les statistiques correspondantes sont élaborées par les banques centrales. Laila Bentoudja (SOeS) s'inquiète de la disparition de la variable « mode de transport ». Cette variable, collectée par la DGDDI, est en fait optionnelle depuis 2000 et certains pays ne la collectent déjà plus. Sur le seuil à l'exportation, Evangelos Pongas confirme un seuil élevé de couverture de 97 %, au minimum.

Le Cnis adopte un **avis sur SIMSTAT**. Il recommande que les tests se poursuivent afin que l'étude sur les incidences du projet permette d'en apprécier les coûts et les avantages, pour les producteurs comme pour les utilisateurs.

Jean-Pierre Villetelle (Banque de France) présente ensuite le mandat du **groupe de travail sur le coût et la rémunération du capital**, mis en place par le Cnis, suite à la demande de certains membres du bureau et à la rencontre de moyen terme sur la compétitivité. En effet, pour mesurer la compétitivité, le coût du travail est souvent mis en avant, alors que le coût du capital en constitue aussi un des facteurs structurants. Il s'agit notamment de mesurer l'évolution du poids des dividendes – une analyse complexe compte tenu de la présence de filiales à l'étranger – dans l'affectation des profits, d'analyser l'usage de ces dividendes, d'examiner l'impact sur l'autofinancement. Le groupe de travail est déjà constitué (16 membres) et son président ne souhaite pas accroître le nombre de participants, afin de favoriser un travail actif. Il est proposé dorénavant aux organismes qui demandent à participer au groupe d'être auditionnés.

Serge Bru (CFTC) se félicite de la mise en place de ce groupe de travail sur un sujet difficile, qui répond selon lui à une demande des syndicats. Il souhaiterait que l'Insee reprenne la publication des *Comptes de surplus*, arrêtés depuis 2008. Gérard de Lavernée (Medef) confirme l'intérêt commun partagé. Denis Durand (CGT) demande un élargissement du mandat (intérêts versés par les entreprises et coût du foncier notamment), et indique qu'une ouverture à d'autres participants enrichirait le débat sans nuire au fonctionnement, les auditions ne pouvant se substituer à une participation continue. Nathalie Roy (UPA) demande si l'analyse du coût du capital s'étend aux petites entreprises et aux entreprises individuelles pour lesquelles la problématique de la compétitivité est également fondamentale. Pierre Concialdi (Ires) demande quelles adaptations possibles du mandat sont envisageables ; il pense qu'il est nécessaire de distinguer le coût du capital de la rémunération du capital – cette seconde notion étant différente et pouvant être développée par la suite. Le champ du mandat doit être mieux circonscrit. Il considère que bien définir le coût du capital sur le plan statistique constituerait à la fois une tâche complexe et une avancée forte dans le cas français. En outre, se livrer à des comparaisons internationales va rendre la réflexion plus complexe.

Pierre Audibert (Cnis) précise que le président compose son groupe comme il le souhaite, en respectant la diversité des sensibilités. Le mandat, notamment son champ, sera discuté et amendé lors de la première réunion ; si de grands changements devaient intervenir, le mandat devrait être présenté à nouveau au bureau du Cnis. L'état d'avancement des travaux du groupe de travail sera présenté à la prochaine commission.

Michel David (SOeS) fait un point sur la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**. Pour exploiter les rapports des entreprises sur la RSE, le SOeS envisage d'élaborer un « questionnaire-guide » pluri-thématique.

Lionel Fontagné fait un point d'information sur le **moyen terme 2014-2018**. Sept avis permettent d'orienter les futurs travaux de la commission (document [Orientations et avis](#), pages 49 et 50). Tous les thèmes (dématérialisation de l'économie, interaction entre industrie et services et problématiques des chaînes de valeur, ...) seront traités.

La **mise à jour des nomenclatures centrales de produits** est acceptée (les documents sont disponibles sur le site du Cnis).